

**Rapport annuel du comité d'examen indépendant**  
**des Fonds Placements NEI**

16 novembre 2023

**Rapport annuel du Comité d'examen indépendant aux porteurs de titres des Fonds Placements NEI (les « Fonds »), lesquels sont énumérés à la fin du présent rapport.**

Madame, Monsieur,

Conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (« Règlement 81-107 » ou « Règlement »), le Comité d'examen indépendant (le « CEI ») pour tous les Fonds gérés par Placements NEI<sup>1</sup> (le « Gestionnaire ») a exercé ses activités conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables, y compris le Règlement, qui exige qu'un CEI soit composé d'au moins trois personnes, chacune étant indépendante des Fonds, du Gestionnaire et de chaque entité liée au Gestionnaire (comme défini dans le Règlement).

Le CEI est heureux de publier son rapport annuel aux porteurs de titres pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2022 au 30 septembre 2023 (la « période visée par le présent rapport »).

**Mandat du CEI**

Conformément au Règlement, le mandat du CEI consiste à examiner les conflits d'intérêts auxquels le Gestionnaire pourrait être exposé dans sa gestion des Fonds et à lui faire des recommandations à cet effet. Le Gestionnaire est tenu, en vertu du Règlement, d'établir les conflits d'intérêts potentiels inhérents à sa gestion des Fonds, de formuler des politiques et des procédures écrites orientant sa méthode de gestion de ces conflits et de recueillir les commentaires du CEI quant à ces politiques et procédures écrites.

Lorsqu'une question de conflit d'intérêts se pose, le Gestionnaire doit soumettre à l'examen du CEI les mesures qu'il entend prendre à l'égard de tout conflit d'intérêts. Alors que certaines questions exigent l'approbation préalable du CEI, dans la plupart des cas, ce dernier doit faire une recommandation au Gestionnaire indiquant si, de l'avis du CEI, la démarche projetée du Gestionnaire aboutit à un résultat juste et raisonnable pour les Fonds. Dans le cas de conflits d'intérêts susceptibles de se reproduire, le CEI peut donner au Gestionnaire des instructions permanentes (« IP ») lui permettant d'entreprendre les démarches nécessaires pour résoudre certaines questions sans avoir à les soumettre chaque fois au CEI pour approbation, à condition que le Gestionnaire résolve les conflits conformément aux instructions permanentes.

---

<sup>1</sup> Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., exerçant ses activités par l'intermédiaire de son commandité, Placement NordOuest & Éthiques inc., exerçant ses activités sous la dénomination de Placements NEI.

Le CEI a le pouvoir de représenter les intérêts des Fonds chaque fois que le Gestionnaire lui soumet une question de conflit d'intérêts. Ainsi, il tente de s'assurer que la démarche projetée du Gestionnaire aboutit à un résultat juste et raisonnable pour les Fonds pertinents.

Le CEI a retenu les services d'Independent Review Inc. afin qu'elle l'assiste dans ses fonctions, conformément aux dispositions du Règlement et de la charte écrite du CEI, qu'elle assure certaines fonctions administratives et de tenue des registres et qu'elle agisse à titre de secrétariat indépendant du CEI.

### **Composition du CEI**

Le tableau suivant présente les membres actuels du CEI et leurs fonctions principales.

<b>Nom et municipalité de résidence</b>	<b>Fonction principale</b>	<b>Durée du mandat</b>
Michele McCarthy, Toronto, Ontario	Présidente, McCarthy Law Professional Corp., et directrice générale, Independent Review Inc.	Initialement nommée le 6 novembre 2019.  Mandat renouvelé pour la période du 1 <sup>er</sup> octobre 2022 au 30 septembre 2025.
William Woods, Toronto, Ontario	Conseiller, administrateur indépendant, ancien chef de la direction de la Bourse des Bermudes	Initialement nommé le 1 <sup>er</sup> octobre 2015  Mandat renouvelé pour la période du 1 <sup>er</sup> octobre 2021 au 30 septembre 2024.
Marie Rounding (présidente) Toronto, Ontario	Avocate, Gowling WLG (Canada) LLP (retraitée) et administratrice de sociétés	Initialement nommée le 1 <sup>er</sup> octobre 2014.  A pris sa retraite à compter du 30 septembre 2023
Caroline Cathcart	Consultante, administratrice indépendante	Initialement nommée le 1 <sup>er</sup> octobre 2023.

Marie Rounding a pris sa retraite le 30 septembre 2023. Le 26 juillet 2023, le CEI s'est réuni et, conformément à son plan de succession, a choisi Caroline Cathcart pour remplacer Marie Rounding au sein du CEI de Placements NEI, la nommant pour une période d'un an à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023. Michele McCarthy a été nommée présidente du CEI de Placements NEI le 5 octobre 2023, avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> octobre 2023.

## **Rémunération et indemnisation**

### **Honoraires des membres**

Au total, pendant la période visée par le rapport, les membres du CEI ont reçu 90 000 \$.

### **Examen de la rémunération**

Le CEI examine la rémunération des membres au moins une fois par an en tenant compte des éléments suivants :

- i. l'intérêt des Fonds;
- ii. l'importance de s'assurer que la rémunération que verse chaque Fonds au CEI tient compte, fidèlement et raisonnablement, des avantages généraux et particuliers dont bénéficie le Fonds;
- iii. la nature et l'étendue de la charge de travail de chaque membre du CEI;
- iv. les pratiques exemplaires de l'industrie, y compris les moyennes de l'industrie et les résultats de tout sondage sur la rémunération du CEI.

Le CEI a déterminé qu'aucune modification de la rémunération de ses membres n'était nécessaire.

### **Indemnités accordées**

Les Fonds et le Gestionnaire ont accordé une indemnité contractuelle à chaque membre du CEI dans toute la mesure permise par le *Règlement 81-107*. Aucun montant n'a été versé par les Fonds ou par le Gestionnaire aux membres du CEI à titre d'indemnité au cours de la période visée par le présent rapport.

### **Divulgarion des avoirs des membres du CEI**

Au 30 septembre 2023, les membres du CEI ne détenaient en propriété véritable, directement ou indirectement :

- aucun titre de quelque Fonds que ce soit;
- aucune participation dans le Gestionnaire; ni
- aucune participation dans une personne morale ou une personne physique fournissant des services au Gestionnaire ou aux Fonds, à leur connaissance.

### **Recommandations et approbations**

**Le 31 octobre 2022** – Le Gestionnaire a porté à l'attention du CEI deux questions de conflit d'intérêts. Le 6 octobre 2022, Invesco Canada Ltée (« Invesco ») et Placements NEI (« NEI ») ont conclu deux accords :

- 1) Un Accord stratégique concernant leur engagement mutuel en matière de développement de produits, de soutien à la distribution et de commercialisation de certains FNB indicés axés sur les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») développés conjointement au Canada, y compris les FNB d'Invesco existants et futurs (collectivement, les « FNB d'Invesco »). À compter du 1<sup>er</sup> novembre

2022, Placements NEI recevra d'Invesco des honoraires de services stratégiques basés sur les actifs sous gestion des FNB d'Invesco;

- 2) Un Accord de sous-conseiller, dans le cadre duquel NEI agira en tant que sous-conseiller d'Invesco en fournissant des services de conseil en placement sur les questions liées aux ESG uniquement pour certains FNB d'Invesco. À compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022, Placements NEI recevra des honoraires de services de sous-conseiller.

Le ou vers le 16 mai 2022, sans avoir connaissance d'accords stratégiques ou de sous-conseiller futurs et des frais associés à ces accords, le Mandat NEI répartition d'actifs sous gestion (« MRAG »), géré par NEI, a acheté le Fonds FNB indice S&P 500 ESG Invesco (symbole : ESG) et l'e FNB indice composé S&P/TSX ESG Invesco (symbole : ESGC). Cette démarche s'inscrit dans le cadre d'un plan plus large visant à améliorer les caractéristiques ESG du MRAG et, par extension, des Portefeuilles privés de NEI qui investissent dans le MRAG.

Le Gestionnaire a évoqué deux questions de conflit potentiel découlant de ce qui précède.

Il a proposé un plan d'action pour :

- 1) permettre au MRAG de continuer à détenir les investissements suivants dans les FNB indiciaires ESG d'Invesco :
  - Fonds FNB indice S&P 500 ESG Invesco; et,
  - FNB indice composé S&P/TSX ESG Invesco.
- 2) permettre au Gestionnaire d'augmenter la position du MRAG dans les FNB ESG indiciaires d'Invesco suivants afin d'améliorer les caractéristiques ESG du Fonds :
  - Fonds FNB indice S&P 500 ESG Invesco; et,
  - FNB indice composé S&P/TSX ESG Invesco.

Le Gestionnaire atténue le conflit d'intérêts inhérent en demandant à une équipe distincte des équipes qui fournissent des services de conseil stratégique et de sous-conseil à Invesco de décider s'il faut modifier la position dans les FNB ESG indiciaires d'Invesco.

Le Gestionnaire a également demandé au CEI de fournir une instruction permanente permettant à d'autres Fonds de Fonds d'investir dans des FNB ESG d'Invesco. Cette IP a été accordée en tant qu'instruction permanente n° 7 : *Accords d'Invesco* le 9 février 2023, comme indiqué ci-dessous.

Après une enquête raisonnable et en s'appuyant sur la note de service du Gestionnaire et les documents justificatifs, le CEI a déterminé à l'unanimité que le plan d'action proposé par le Gestionnaire pour i) permettre au MRAG de continuer à détenir les investissements dans les FNB ESG indiciaires d'Invesco susmentionnés; et ii) permettre au Gestionnaire d'augmenter la position du MRAG dans les FNB ESG indiciaires d'Invesco susmentionnés pour l'amélioration des caractéristiques ESG du Fonds a abouti à un résultat juste et raisonnable pour MRAG;

Le **9 février 2023** – Le Gestionnaire a proposé : i) d'ajuster les pondérations de l'indice de référence mixte composé des Fonds de Fonds du Gestionnaire (les « FdF ») en accroissant la composante des actions et en réduisant celle des titres à revenu fixe afin de mieux les harmoniser avec les pondérations cibles réelles des

portefeuilles; et ii) de changer l'indice de référence mixte composé des FdF pour le faire passer de l'indice MSCI Monde à l'indice MSCI AC World afin d'aligner la répartition de l'actif stratégique rajustée entre les fonds sur les changements dans les fourchettes de répartition de l'actif et sur la pondération de l'indice de référence mixte composé.

Après une enquête raisonnable et en s'appuyant sur la note de service du Gestionnaire et les documents justificatifs, le CEI a déterminé à l'unanimité que le plan d'action proposé par le Gestionnaire pour i) ajuster les pondérations de l'indice de référence mixte composé des Fonds de Fonds (les « FdF ») en accroissant la composante des actions et en réduisant celle des titres à revenu fixe; et ii) de changer la composante de l'indice de référence mixte composé des FdF pour le faire passer de l'indice MSCI Monde à l'indice MSCI AC World a abouti à un résultat juste et raisonnable pour chacun des Fonds.

Le **15 mai 2023** – Le Gestionnaire a proposé de nommer Addenda Capital (« Addenda ») à titre de sous-conseiller pour le Fonds d'obligation d'impact canadien NEI. Un conflit survient parce qu'Addenda est une partie liée. M<sup>me</sup> McCarthy s'est retirée du vote.

Après s'être raisonnablement renseignés et s'être appuyés sur la note de service du Gestionnaire et la documentation à l'appui, les membres du CEI disponibles pour voter ont déterminé que le plan d'action proposé par le Gestionnaire pour nommer Addenda comme sous-conseiller du Fonds d'obligation d'impact canadien NEI permet d'obtenir un résultat juste et raisonnable pour ce fonds.

### **Instructions permanentes approuvées**

Le CEI a approuvé sept instructions permanentes (IP), qui constituent une approbation ou une recommandation écrite du CEI. Les IP permettent au Gestionnaire de prendre les mesures précises prévues dans les IP de manière continue, sans avoir à soumettre la question de conflit d'intérêts ou les mesures qu'il propose au CEI. Le Gestionnaire peut le faire à condition de respecter les conditions de l'IP. Dans chaque cas, l'IP oblige le Gestionnaire à respecter sa politique et ses procédures connexes et à faire rapport périodiquement au CEI.

#### **Instruction permanente n° 1 : *Application générale.* (Modifiée le 9 février 2023)**

Cette IP traite d'un certain nombre de conflits d'intérêts, dont les suivants :

1. la facturation (ou l'augmentation des frais) à un Fonds des coûts des services fournis ou organisés par le Gestionnaire, en plus de la facturation de frais de gestion au Fonds;
2. la répartition des dépenses partagées entre différents Fonds au sein d'une même famille de Fonds;
3. le prélèvement d'une commission de négociation à court terme ou d'une pénalité de rachat lorsque les parts achetées sont rachetées dans un délai déterminé après l'achat;
4. la répartition des placements entre les Fonds d'une même famille et entre les Fonds et autres comptes gérés par le Gestionnaire;
5. la correction des erreurs de valeur liquidative du portefeuille;
6. la correction d'autres erreurs importantes relatives aux opérations des détenteurs de titres;
7. la recherche de la meilleure exécution possible pour les portefeuilles des Fonds;

8. les accords de paiement indirect;
9. la favorisation de certains investisseurs pour obtenir ou maintenir leur placement dans le Fonds;
10. l'exercice de droits de vote par procuration ou la prise d'autres mesures à l'égard des titres détenus par un Fonds;
11. la gestion du portefeuille d'un Fonds en interne ou par une partie liée au Gestionnaire, si elle était auparavant assurée par un prestataire de services tiers indépendant;
12. le remplacement des sous-conseillers;
13. le Gestionnaire surveille la manière dont un conseiller ou sous-conseiller en portefeuille gère ses propres conflits d'intérêts lorsqu'il fournit des services à un Fonds;
14. les conditions, les frais et les niveaux de service des services impartis lorsque le Gestionnaire est susceptible de bénéficier financièrement de tout changement proposé au détriment d'un fonds;
15. les opérations personnelles par le personnel du Gestionnaire et l'acceptation de cadeaux;
16. les gestionnaires de portefeuille individuels investissant dans les mêmes titres qu'un Fonds;
17. la négociation à court terme et la synchronisation des marchés;
18. les services fournis à un Fonds par des entités liées au Gestionnaire.

Le Gestionnaire a eu recours à l'IP n° 1 pendant la période visée par le rapport.

*Instruction permanente n° 2 : Questions relatives à l'établissement du cours des titres en portefeuille : évaluation des titres à la juste valeur.*

Le Gestionnaire a eu recours à l'IP n° 2 pendant la période visée par le rapport.

**Instruction permanente n° 3 :** *Questions relatives aux parties liées : un Fonds achète des titres souscrits par une société liée au Gestionnaire ou à un Sous-conseiller.*

Le Gestionnaire n'a pas eu recours à l'IP n° 3 pendant la période visée par le rapport.

**Instruction permanente n° 4 :** *Questions relatives aux parties liées : opérations entre Fonds.*

Le Gestionnaire n'a pas eu recours à l'IP n° 4 pendant la période visée par le rapport.

**Instruction permanente n° 5 :** Un Fonds achète des valeurs (dette ou capitaux propres) émises par une société apparentée à un sous-conseiller.

Le Gestionnaire a eu recours à l'IP n° 5 pendant la période visée par le rapport.

**Instruction permanente n° 6 :** *Questions relatives aux parties liées : un Fonds a RECOURS à des courtiers liés au Gestionnaire ou à des courtiers liés à ses sous-conseillers pour des services de courtage (adoptée par le CEI le 9 février 2023)*

Le Gestionnaire a eu recours à l'IP n° 6 pendant la période visée par le rapport.

**Instruction permanente n° 7 : Accords d'Invesco** (adoptée par le CEI le 9 février 2023)

Le Gestionnaire a eu recours à l'IP n° 7 pendant la période visée par le rapport.

Le présent rapport est accessible sur le site Web du Gestionnaire à [NEinvestments.com](https://www.neinvestments.com). Vous pouvez aussi obtenir une copie de ce rapport sans frais en communiquant avec le Gestionnaire au 416 594-6633 ou au 1 888 809-3333. Vous pouvez également en faire la demande au Gestionnaire par courriel à l'adresse [clientservice@NEinvestments.com](mailto:clientservice@NEinvestments.com). Ce document et d'autres renseignements sur les Fonds PNE se trouvent à l'adresse [www.sedar.com](https://www.sedar.com).

« Michele McCarthy »

---

Michele McCarthy, présidente

**EN VIGUEUR LE 30 SEPTEMBRE 2023**

**Les Fonds**

	<b>FUNDS</b>	<b>FONDS</b>
1.	NEI Balanced Private Portfolio	Portefeuille privé NEI équilibré
2.	NEI Balanced Yield Portfolio	Portefeuille NEI rendement équilibré
3.	NEI Canadian Bond Fund	Fonds d'obligations canadiennes NEI
4.	NEI Canadian Dividend Fund	Fonds de dividendes canadiens NEI
5.	NEI Canadian Equity Fund	Fonds d'actions canadiennes NEI
6.	NEI Canadian Equity RS Fund	Fonds d'actions canadiennes ER NEI
7.	NEI Canadian Small Cap Equity Fund	Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation NEI
8.	NEI Canadian Small Cap Equity RS Fund	Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation ER NEI
9.	NEI Conservative Yield Portfolio	Portefeuille NEI Rendement conservateur
10.	NEI Emerging Markets Fund	Fonds des marchés émergents NEI
11.	NEI Environmental Leaders Fund	Fonds leaders en environnement NEI
12.	NEI ESG Canadian Enhanced Index Fund <i>(auparavant, NEI Jantzi Social Index® Fund)</i>	Fonds indiciel canadien amélioré ESG NEI <i>(Auparavant, Fonds indiciel Jantzi Social<sup>MD</sup> NEI)</i>
13.	NEI Global Dividend RS Fund	Fonds de dividendes mondial ER NEI
14.	NEI Global Equity RS Fund	Fonds d'actions mondiales ER NEI
15.	NEI Global High Yield Bond Fund	Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé NEI
16.	NEI Global Impact Bond Fund	Fonds d'obligation d'impact mondial NEI
17.	NEI Global Sustainable Balanced Fund <i>(Formerly NEI Balanced RS Fund)</i>	Fonds équilibré durable mondial NEI <i>(Auparavant, Fonds équilibré ER NEI)</i>
18.	NEI Global Total Return Bond Fund	Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI
19.	NEI Global Value Fund	Fonds de valeur mondial NEI



20.	NEI Growth and Income Fund	Fonds croissance et revenu NEI
21.	NEI Growth Private Portfolio	Portefeuille privé NEI croissance
22.	NEI Income & Growth Private Portfolio	Portefeuille privé NEI revenu et croissance
23.	NEI Income Private Portfolio	Portefeuille privé NEI revenu
24.	NEI International Equity RS Fund	Fonds d'actions internationales ER NEI
25.	NEI Money Market Fund	Fonds de marché monétaire NEI
26.	NEI Select Balanced RS Portfolio	Portefeuille NEI ER Sélect équilibré
27.	NEI Select Growth & Income RS Portfolio	Portefeuille NEI ER Sélect croissance et revenu
28.	NEI Select Growth RS Portfolio	Portefeuille NEI ER Sélect croissance
29.	NEI Select Income & Growth RS Portfolio	Portefeuille NEI ER Sélect revenu et croissance
30.	NEI Select Income RS Portfolio	Portefeuille NEI ER Sélect revenu
31.	NEI Select Maximum Growth RS Portfolio	Portefeuille NEI ER Sélect croissance maximale
32.	NEI U.S Dividend Fund	Fonds de dividendes canadiens NEI
33.	NEI U.S Equity RS Fund	Fonds d'actions canadiennes ER NEI
34.	NEI Fixed Income Pool	Mandat NEI revenu fixe
35.	NEI Global Equity Pool	Mandat NEI actions mondiales
36.	NEI Managed Asset Allocation Pool	Mandat NEI répartition d'actifs sous gestion
37.	NEI Canadian Equity Pool	Mandat NEI actions canadiennes
38.	NEI Clean Infrastructure Fund	Fonds d'infrastructure propre NEI
39.	NEI Global Growth Fund	Fonds de croissance mondiale NEI
40.	NEI Canadian Impact Bond Fund	Fonds d'obligation d'impact canadien NEI
41.	NEI Impact Conservative Portfolio	Portefeuille NEI Impact conservateur
42.	NEI Impact Balanced Portfolio	Portefeuille NEI Impact équilibré
43.	NEI Impact Growth Portfolio	Portefeuille NEI Impact croissance

## Annexe A

### Membres du CEI siégeant dans les CEI d'autres familles de Fonds au 30 septembre 2023

#### Marie Rounding siège au Comité d'examen indépendant des fonds suivants :

les fonds d'investissement qui sont des émetteurs assujettis gérés par Emerge Canada Inc. et  
*(a démissionné avec prise d'effet le 30 juin 2023)*

Les fonds d'investissement qui sont des émetteurs assujettis gérés par NewGen Asset Management Inc.

#### Michèle McCarthy a siégé au Comité d'examen indépendant des fonds suivants :

les fonds d'investissement qui sont des émetteurs assujettis gérés par Addenda Capital Inc.;

les fonds d'investissement qui sont des émetteurs assujettis gérés par EHP Partners Inc.;

les fonds d'investissement qui sont des émetteurs assujettis gérés par

Hazelview Securities Inc.; *(pris sa retraite à compter du 24 août 2023)*

les fonds d'investissement qui sont des émetteurs assujettis gérés par Picton Mahoney Asset Management Inc.;

*(pris sa retraite depuis le 31 décembre 2022)*

les fonds d'investissement qui sont des émetteurs assujettis gérés par PIMCO Canada Corp.;

les fonds d'investissement qui sont des émetteurs assujettis gérés par Sprott Asset Management Inc.;  
et

les fonds d'investissement qui sont des émetteurs assujettis gérés par Willoughby Asset Management Inc.;

*(a cessé d'être membre le 31 décembre 2023)*

les fonds d'investissement qui sont des émetteurs assujettis gérés par Horizons ETFs Management (Canada);

*(nommé avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> septembre 2023).*

#### W. William Woods a siégé à titre de membre au Comité d'examen indépendant des fonds suivants :

les fonds d'investissement qui sont des émetteurs assujettis gérés par 3iQ;

les fonds d'investissement qui sont des émetteurs assujettis gérés par Educators Financial Group Inc.;

certaines fonds d'investissement gérés par Ninepoint Partners LP;

les fonds d'investissement qui sont des émetteurs assujettis gérés par Investissements Russell Canada Limitée;

*(a pris sa retraite à compter du 31 mai 2023); et,*

les fonds d'investissement qui sont des émetteurs assujettis gérés par Spartan Fund Management.



**Caroline Cathcart a siégé à titre de membre au comité d'examen indépendant des fonds suivants :**

les fonds d'investissement qui sont des émetteurs assujettis gérés par C.S.T. Spark Inc.; et  
*(nommée avec prise d'effet le 19 juin 2023)*

les fonds d'investissement qui sont des émetteurs assujettis gérés par C.S.T. Savings Inc.  
*(nommée avec prise d'effet le 19 juin 2023)*